



Conduire une action de formation en prévention des risques électriques (56 heures – 8 jours)

PROGRAMME DE FORMATION CERTIFIANTE – RS 6723

Nommée aussi « Formateur en habilitation électrique »

Certification professionnelle inscrite au Répertoire Spécifique – France Compétences

✦ RS n°6723 <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6723/>

1. Présentation générale de la formation

La formation « **Conduire une action de formation en prévention des risques électriques** » vise à former des professionnels capables de **concevoir, animer et évaluer des actions de formation en habilitation électrique**, conformément aux exigences réglementaires et normatives en vigueur, notamment la **norme NF C 18-510**.

Cette formation certifiante prépare les futurs formateurs à intervenir en entreprise afin de transmettre efficacement les connaissances nécessaires à la prévention du risque électrique, dans un cadre sécurisé, pédagogique et conforme aux attentes des employeurs, des organismes de contrôle et des autorités compétentes.

Elle s'inscrit pleinement dans une démarche de **prévention des accidents du travail**, de sécurisation des pratiques professionnelles et de professionnalisation des acteurs de la formation en santé et sécurité au travail.

2. Objectifs de la formation

Objectif général

Permettre aux participants de **concevoir, conduire et évaluer une action de formation en prévention des risques électriques**, en conformité avec la réglementation, la norme NF C 18-510 et les exigences de la certification RS 6723.

Objectifs opérationnels

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Analyser les besoins d'une entreprise en matière d'habilitation électrique ;
- Identifier les niveaux d'habilitation adaptés aux missions des travailleurs ;

AX CONSULTING –

Siège social : Lieu-dit le Buot - 72400 CHERRE-AU

Agence IDF – 23 rue du Saule Trapu – 91300 MASSY

Tél. : 09.87.44.58.95 – accueil@ax-consulting-bet.com - www.ax-consulting.net

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 101000 € - RCS DE LE MANS 752 347 385 - APE : 7112B - N° TVA intracommunautaire FR 92752347385



- Concevoir une action de formation structurée (objectifs, contenus, méthodes, évaluations) ;
- Animer des séquences pédagogiques théoriques et pratiques en prévention des risques électriques ;
- Appliquer et expliquer les prescriptions de la norme NF C 18-510 ;
- Identifier et prévenir les risques électriques lors des interventions professionnelles ;
- Mettre en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées aux adultes ;
- Évaluer les acquis des stagiaires et formuler un avis d'habilitation argumenté ;
- Conseiller l'entreprise sur l'organisation de la prévention du risque électrique.

3. Public concerné

Cette formation s'adresse aux professionnels disposant de compétences techniques en électricité et souhaitant exercer une activité de **formateur en habilitation électrique**, notamment :

- Référents sécurité / prévention ;
- Responsables HSE / QSE ;
- animateurs prévention ;
- Électriciens expérimentés ;
- Techniciens polyvalents ;
- Responsables de services techniques ou maintenance ;
- Formateurs occasionnels ou permanents en santé et sécurité au travail.

4. Prérequis

- Avoir une compétence technique en électricité (exemple titre d'habilitation électrique),
- Être titulaire d'un certificat ou une aptitude pédagogique

5. Durée et organisation de la formation

- Durée totale : 56 heures (8 jours) ⚠ Hors temps de certification et d'examen
- De 09h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00
- 12 participants maximum par session : Effectif limité afin de garantir la qualité pédagogique et les mises en situation
- Formation en présentiel

6. Contenu détaillé de la formation

Programme détaillé sur 8 jours

Module 1 – Cadre réglementaire et normatif (7h)

- Contexte réglementaire de la prévention du risque électrique
- Responsabilités de l'employeur et des acteurs de la prévention
- Présentation détaillée de la norme **NF C 18-510**
- Champ d'application et principes fondamentaux
- Typologie des habilitations électriques
- Rôle du formateur dans le dispositif d'habilitation

Module 2 – Analyse des risques électriques (7h)

- Identification des dangers électriques
- Analyse des situations de travail à risque
- Accidents électriques : causes, conséquences, retours d'expérience
- Mesures de prévention et de protection
- Organisation des travaux électriques et non électriques
- Règles de sécurité et procédures opérationnelles

Module 3 – Ingénierie pédagogique appliquée (7h)

- Principes de la pédagogie pour adultes
- Construction d'objectifs pédagogiques opérationnels
- Élaboration d'un scénario pédagogique
- Alternance théorie / pratique
- Choix des méthodes pédagogiques adaptées
- Construction d'un **cahier des charges de formation**

Module 4 – Animation pédagogique et communication (7h)

- Techniques d'animation de groupe
- Gestion des interactions et des situations complexes
- Communication pédagogique efficace
- Posture du formateur
- Adaptation de l'animation aux profils des stagiaires
- Mise en situation d'animation



Module 5 – Conception des outils d'évaluation (7h)

- Évaluation formative et sommative
- Construction de questionnaires et grilles d'évaluation
- Élaboration d'outils d'évaluation des compétences
- Analyse des résultats
- Traçabilité des évaluations
- Avis d'habilitation

Module 6 – Mise en situation professionnelle (7h)

- Animation d'une séquence pédagogique complète
- Mise en œuvre d'exercices pratiques
- Analyse d'un contexte réel d'entreprise
- Conseil à l'employeur sur la prévention du risque électrique
- Ajustement pédagogique en temps réel

Module 7 – Préparation à la certification (7h)

- Rappel des attendus de la certification RS 6723
- Entraînement à l'oral devant jury
- Révisions techniques et pédagogiques
- Analyse de cas pratiques
- Préparation aux épreuves finales

Module 8 – Synthèse et professionnalisation (7h)

- Retour sur les compétences acquises
- Positionnement professionnel du formateur
- Déontologie et responsabilité du formateur
- Organisation d'une activité de formation en prévention des risques électriques
- Veille réglementaire et technique

7. Modalités d'évaluation et de certification

L'évaluation certificative comprend :

- **Animation d'une séquence pédagogique** en situation réelle ;
- **Entretien oral devant jury**, portant sur les compétences techniques et pédagogiques ;
- **Questionnaire écrit** (20 questions – note minimale requise : 14/20) ;
- **Mise en situation pratique**, visant à analyser une organisation de formation et formuler des recommandations adaptées.

AX CONSULTING –

Siège social :Lieu-dit le Buot - 72400 CHERRE-AU

Agence IDF – 23 rue du Saule Trapu – 91300 MASSY

Tél. : 09.87.44.58.95 – accueil@ax-consulting-bet.com - www.ax-consulting.net

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 101000 € - RCS DE LE MANS 752 347 385 - APE : 7112B - N° TVA intracommunautaire FR 92752347385



La réussite à l'ensemble des épreuves permet l'obtention du :

8. Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques structurés
- Études de cas réels
- Mises en situation professionnelles
- Travaux pratiques
- Échanges d'expériences
- Supports pédagogiques conformes à la réglementation

9. Modalités d'accès et financement

- Formation **certifiante**
- Éligible aux dispositifs de financement selon le statut du participant
- Inscription sur les plateformes dédiées (EDOF / CPF selon modalités)

10. Accessibilité PSH (personnes en situation de handicap)

AX Consulting met en œuvre les adaptations nécessaires (rythme, supports, modalités, accessibilité des locaux, outils). **Contactez l'organisme en amont** pour être mis en relation avec le **Référent handicap** et définir les aménagements à mettre en place.